

→ enter!

## L'accès aux droits sociaux pour les jeunes issus de quartiers défavorisés



*Projet intersectoriel de la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe visant à développer – au moyen du travail et des politiques de jeunesse – des réponses à l'exclusion, à la discrimination et à la violence qui touchent les jeunes des quartiers multiculturels défavorisés.*



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

## Direction de la jeunesse et du sport

---

La Direction de la jeunesse et du sport relève de la Direction générale IV – Education, culture et patrimoine, jeunesse et sport du Conseil de l'Europe. La Direction élabore des lignes directrices, des programmes et des instruments légaux pour le développement d'une politique de jeunesse cohérente et efficace à un niveau local, régional, national et européen. Elle fournit des soutiens éducatifs et financiers pour les activités internationales de jeunesse. Ces activités ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, la mobilité, les droits de l'homme, la démocratie et le pluralisme culturel. De plus, elle aspire à centraliser, puis à disséminer l'expérience et la connaissance des modes de vie et des aspirations des jeunes européens.

### Organes statutaires

Le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) rassemble les représentants des ministères ou départements responsables des questions de jeunesse dans les quarante-huit états membres de la Convention culturelle européenne. Le CDEJ favorise la coopération intergouvernementale dans le secteur de la jeunesse et offre un espace de comparaison des politiques nationales, l'échange de bonnes pratiques et la rédaction de textes normatifs. Le CDEJ prépare en outre les Conférences des Ministres européens responsables de la jeunesse.

Le Conseil consultatif pour la jeunesse réunit trente représentants d'organisations et de réseaux de jeunesse non gouvernementaux. Il fournit les avis et les apports des ONG de jeunesse concernant toutes les activités du secteur de la jeunesse, et veille à ce que les jeunes soient associés à d'autres activités du Conseil de l'Europe. Le Conseil mixte pour la jeunesse est un organe de codécision qui réunit tous les membres du CDEJ et du Conseil consultatif. C'est lui qui propose les objectifs prioritaires, les buts et les enveloppes budgétaires du secteur de la jeunesse. Le Comité de programmation pour la jeunesse est un organe de codécision composé de huit membres du CDEJ et huit membres du Conseil consultatif. Il établit, supervise et évalue les programmes des Centres européens de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse.

### Centres européens de la jeunesse

Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) de Strasbourg et de Budapest sont des structures permanentes chargées de mettre en œuvre la politique et le programme du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse. Ce sont des centres internationaux de formation, de réunion et d'éducation, offrant des possibilités d'hébergement et accueillant la plupart des activités menées dans le secteur de la jeunesse.

### Fonds européen pour la jeunesse

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été créé par le Conseil de l'Europe pour soutenir financièrement les activités de jeunesse en Europe. Le FEJ, puissant outil de promotion de la coopération de jeunesse en Europe, soutient des activités européennes de jeunesse organisées par des organisations non gouvernementales de jeunesse ou dans le cadre de réseaux et d'initiatives diverses : réunions internationales de jeunesse, campagnes, expositions, publications, matériel audiovisuel ou sites Internet et projets pilotes.

Générique des photos

Couverture: © Rami Al Khamisi

Page 4: © Awsam Al-khamisi

Page 5: © Suzana Kaplanovic

Page 6: © Samiuela Elone

Page 8: © Rifat Demalija

Page 9: © Barry Delaney

Conception: danielhorvath.com

Imprimé en Hongrie

© Conseil de l'Europe, 2010

*Projet intersectoriel de la Direction de la jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe visant à développer – au moyen du travail et des politiques de jeunesse – des réponses à l'exclusion, à la discrimination et à la violence qui touchent les jeunes des quartiers multiculturels défavorisés.*

**Cadre du projet**

L'**inclusion sociale** est l'un des quatre projets de la Direction de la jeunesse et du sport, parallèlement aux trois autres qui ont pour thème : « **droits de l'homme et démocratie** », « **vivre ensemble dans des sociétés plurielles** » (dialogue interculturel) et « **le développement des politiques de jeunesse** ».

Cet intérêt pour l'inclusion sociale des jeunes n'est pas nouveau. Qu'on la considère sous l'angle de l'insertion sociale, de la cohésion sociale, de la participation ou de l'égalité des chances, aucune politique de jeunesse ne peut ignorer la situation des jeunes, notamment de ceux qui sont les plus menacés par l'exclusion, la pauvreté et/ou la marginalisation.

Le souci de l'intégration sociale et de la participation des jeunes est à l'origine des premiers instruments créés par le Conseil de l'Europe dès 1972 dans le domaine des politiques de jeunesse, notamment le Centre européen de la jeunesse et le Fonds européen pour la jeunesse.

De nos jours, les flux migratoires et la concentration urbaine dans une Europe mondialisée entraînent très souvent la multiplication des communautés et quartiers multiculturels. Dans et autour de nombreuses grandes villes, les disparités sociales et économiques associées aux groupes migrants et minoritaires ont conduit au développement de quartiers défavorisés où la diversité va de pair avec la pauvreté et souvent avec la marginalisation ou l'exclusion ; à cela s'ajoutent parfois divers types et degrés de ségrégation sociale, discrimination et violence de fait.

Les quartiers défavorisés à travers l'Europe ne sont pas principalement ou exclusivement le résultat de migrations, de même que toutes nos sociétés sont profondément multiculturelles, indépendamment du nombre d'immigrés. La ségré-

gation sociale, la pauvreté et le manque de perspectives de mobilité sociale sont une réalité pour la plupart de nos sociétés ; les immigrés ne sont pas les seuls à être victimes de discrimination.

En temps de crise sociale et économique, les sentiments d'impuissance et d'anxiété concernant l'avenir risquent de renforcer les tensions locales et les conflits sous-jacents. Les jeunes

sont souvent au centre de ces tensions car ils sont plus vulnérables et ont moins d'assurance et sont plus directement touchés par les incertitudes concernant

leur possibilité réelle de participer à la société, de contribuer à son développement et de devenir autonomes.

Dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, la situation est très différente d'un pays à l'autre et d'une ville à l'autre ; les réponses des autorités locales et nationales sont également diverses ; cependant, il est rare qu'elles s'attaquent de manière satisfaisante aux causes profondes ; au mieux, l'action des pouvoirs publics semble cibler des épiphénomènes (comme la violence ou la délinquance juvéniles) au moment où surviennent des événements graves ou lorsque les médias braquent les projecteurs sur ces questions. Les mesures de répression sont souvent plus visibles que les stratégies de prévention.

La situation des jeunes des quartiers défavorisés sert souvent de baromètre de l'intégration et de la cohésion au sein de la communauté locale et de la société dans son ensemble. Un grand nombre de jeunes qui grandissent en doutant de leur avenir et en inspirant souvent de la crainte aux institutions et aux adultes semblent condamnés à confirmer l'hypothèse selon laquelle pour certaines personnes, « la malchance est apparemment héréditaire ». Pour beaucoup de jeunes, grandir dans un quartier défavorisé constitue une dévalorisation qui compromet leurs chances d'intégration sociale. C'est le cas dans une Europe sociale et démographique où :

*“Grandir dans un quartier défavorisé constitue une dévalorisation qui compromet leurs chances d'intégration sociale.”*

- La proportion de jeunes au sein de la population diminue tandis que la proportion de personnes âgées augmente. Dans ce contexte de société vieillissante et d'effritement de l'État providence, les politiques sociales ont tendance à défavoriser les jeunes, notamment en ce qui concerne les cotisations et les prestations sociales.
- Dans l'Europe d'aujourd'hui, les jeunes connaissent une période de transition vers l'âge adulte plus longue et plus complexe. Des parcours très sinueux remplacent des voies menant à l'emploi et à la fondation d'une famille qui était jusque-là plus directes et mieux balisées. Il faut plus longtemps aux jeunes pour voler de leurs propres ailes et fonder un foyer. La dépendance économique des jeunes par rapport à leur famille et aux réseaux sociaux s'accroît.



- A l'exception de quelques pays, le taux de chômage des jeunes est nettement plus élevé que le taux de chômage général et, à cet égard, les inégalités régionales restent importantes. Les jeunes sont souvent surreprésentés dans les emplois marginaux et précaires<sup>1</sup>. Pour beaucoup, l'accès aux droits de l'homme et, en particulier, aux droits sociaux, devient problématique, voire carrément impossible. Les conséquences de ce qui est perçu comme une discrimination pèsent fortement sur l'avenir de la démocratie et des droits de l'homme en Europe.
- Les inégalités des chances et des résultats en matière d'éducation ne diminuent pas. La non-obtention de diplômes et de qualifications reconnus mène inévitablement, et plus que jamais, à l'exclusion sociale et écono-

mique. Cela dit, les diplômes ne sont pas une garantie de sécurité ou d'autonomie économiques.

- Tout en frappant essentiellement les jeunes liés à des groupes minoritaires, les diverses formes d'intolérance et de discrimination qui persistent, et souvent s'aggravent, sapent véritablement les fondements démocratiques de la société et ont, par conséquent, des incidences qui dépassent les victimes directes.

### ■ Briser les cercles vicieux

Les problèmes auxquels se heurtent de nombreux jeunes dans cette situation sont souvent complexes et multidimensionnels, engendrant parfois une spirale, ou un cercle vicieux, de *discrimination, violence et exclusion*. Les réponses doivent donc être intersectorielles et prendre en compte l'ensemble du contexte social – le quartier. Cependant, cette complexité ne peut justifier un manque d'action ou de réponse. Au contraire, elle devrait stimuler la coopération, la créativité et la détermination pour empêcher une escalade des conflits et, principalement, s'assurer que les droits sociaux des jeunes concernés ne sont pas déniés ou violés.

Les animateurs et organisations de jeunesse sont souvent aux avant-postes dans la mise en œuvre de projets destinés à apaiser les tensions, à proposer des activités d'éducation non formelle ou de loisirs différentes, à combattre la discrimination et l'exclusion et, de manière générale, à promouvoir la participation et la citoyenneté. Il est rare, cependant, que les réponses soient suffisantes et durables. Au niveau européen, il existe peu de possibilités pour le partage des expériences et l'apprentissage mutuel.

La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe vise à « ... offrir aux jeunes – filles et garçons, jeunes femmes et jeunes hommes – les mêmes chances et expériences leur permettant de développer les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires pour jouer pleinement leur rôle dans tous les domaines de la société ».<sup>2</sup>

Le Conseil de l'Europe a toujours accordé une attention particulière aux situations et problèmes concrets des jeunes qui, grandissant dans des quartiers défavorisés, ont moins d'atouts que les autres ou plus de difficultés à participer à la vie publique et à jouir de leurs droits sociaux.

<sup>1</sup> Document de référence de l'agenda 2020 [MJN-8(2008)5], Conseil de l'Europe, 2008.

<sup>2</sup> Résolution CM/Res(2008)23 du Comité des Ministres sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe



Au nombre des mécanismes visant à soutenir les politiques d'intégration sociale des jeunes que le Conseil de l'Europe a mis en place figurent les programmes de formation pour les animateurs de jeunesse, les recommandations relatives aux politiques de jeunesse et les lignes directrices pour l'inclusion sociale, les moyens éducatifs en faveur de la participation des jeunes et l'aide allouée par le Fonds européen pour la jeunesse à des projets pilotes menés par des jeunes. La reconnaissance et la promotion des activités de jeunesse et de l'apprentissage non formel en Europe font aussi partie de cette action. **L'éducation non formelle** a prouvé son efficacité lorsque l'on a

affaire à des jeunes de quartiers défavorisés car cette approche est centrée sur l'apprenant et s'adresse aussi à des jeunes sortis du système scolaire traditionnel. Bien que sa reconnaissance reste problématique, l'éducation

non formelle permet aux animateurs de jeunesse de prendre appui sur la réalité quotidienne des jeunes et de développer leurs connaissances, aptitudes et attitudes sur la base de leur propre expérience. L'éducation non formelle est proche de ce que certains pays qualifient d'« éducation populaire », qui vise à donner à chacun un accès au savoir et à l'éducation et prend en compte les besoins individuels.

Parmi les autres mesures et mécanismes, citons le Fonds de solidarité pour la mobilité des jeunes et les travaux relatifs à la Charte (révisée) sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Les Centres européens de la jeunesse de Budapest et de Strasbourg expérimentent souvent des formules novatrices de formation à l'éducation interculturelle destinées aux anima-

*“...éducation non formelle permet aux animateurs de jeunesse de prendre appui sur la réalité quotidienne des jeunes et de développer leurs connaissances, aptitudes et attitudes sur la base de leur propre expérience.”*

teurs et aux responsables de jeunesse. Les partenariats avec la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse, avec l'ERYICA (Agence européenne pour l'information et le conseil aux jeunes) et l'Accord partiel sur la carte jeunes sont des instruments supplémentaires qui renforcent notre potentiel d'action et font sentir leurs effets sur les jeunes par l'intermédiaire de ceux qui travaillent avec eux.

En outre, la campagne européenne de jeunesse **contre** le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance et **pour** la diversité, les droits de l'homme et la participation, intitulée « **tous différents – tous égaux** », a fourni de nombreux exemples de bonnes pratiques et de résultats obtenus grâce à une coopération gouvernementale et non gouvernementale des acteurs de jeunesse en vue d'atteindre des buts communs. Cependant, aujourd'hui, il ne suffit pas de faire disparaître le sentiment que l'exclusion sociale est inévitable et que l'on ne peut empêcher les jeunes d'y être exposés.

Le projet Enter! sur l'accès aux droits sociaux des jeunes de quartiers défavorisés a été élaboré pour répondre à la pré-occupation et à l'intérêt croissants que suscitent la cohésion sociale et l'insertion des jeunes chez les membres du comité

directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et du conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ), partenaires gouvernemental et non gouvernemental du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Ce sont ces organes qui

ont fait de l'inclusion sociale des jeunes une priorité de travail du Conseil de l'Europe dont les grands axes sont les suivants :

- apporter des réponses à l'exclusion et à la marginalisation des jeunes et prendre des mesures pour encourager l'accès des jeunes à leurs droits sociaux ;
- recourir à l'éducation non formelle comme moyen de favoriser l'inclusion sociale des jeunes ;
- faciliter l'inclusion sociale des jeunes migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés à l'intérieur de leur propre pays ;
- mettre en avant le rôle du travail et des politiques de jeunesse dans la promotion de la solidarité et du dialogue intergénérationnels.

La méthodologie et les stratégies du projet Enter! s'efforcent de trouver des moyens novateurs de concevoir et de prati-

quer le travail de jeunesse en partant de la participation des jeunes eux-mêmes, en s'appuyant sur l'action compétente des animateurs et des organisations de jeunesse et en cherchant à avoir une incidence à moyen et à long termes grâce à des politiques de jeunesse menées aux niveaux local et national. La participation de chercheurs sur les questions de jeunesse à la conception et à la mise en œuvre du projet contribue à fonder les interventions sur un corpus de connaissances et à optimiser le potentiel cognitif du projet pour l'ensemble de la communauté des travailleurs de jeunesse. Une coopération étroite avec les autorités locales et régionales permet de maintenir le lien entre les projets de jeunesse et les politiques locales en la matière car les pouvoirs locaux sont souvent les mieux placés pour trouver des réponses adéquates aux situations locales d'exclusion. En outre, la tradition exemplaire du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe consistant à travailler avec des organisations de jeunesse et des services gouvernementaux chargés de ces questions dans un esprit de cogestion permet au projet de bénéficier des expériences menées aux différents niveaux des politiques et du travail de jeunesse.

### ■ Réponses éducatives intégrées, fondées sur les droits de l'homme

Le projet Enter! vise à concevoir des réponses politiques à l'exclusion, la discrimination et la violence qui touchent les jeunes des quartiers multiculturels défavorisés. Il se fonde sur la phi-



losophie générale du travail et des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe qui considère comme inhérents aux politiques de jeunesse les éléments ci-après :

- a. l'apprentissage (tout au long de la vie)
- b. l'inclusion / la cohésion sociale
- c. la citoyenneté et la participation, et
- d. la sécurité, la santé et le bien-être.

Dans cette optique, les politiques de jeunesse ne doivent pas envisager les jeunes et les questions les concernant uniquement comme des problèmes à résoudre – approche exigeant l'adoption d'une stratégie « urgentiste » – mais opter pour une approche globale et transversale s'étendant à tous les domaines

politiques et poursuivant des objectifs clairs et précis qui puissent être évalués.<sup>3</sup> Les politiques de jeunesse devraient aussi respecter le rôle et « l'action des jeunes, en admettant qu'ils rencontrent des obstacles particuliers » en fonction de leur situation et de leurs possibilités.

Ces conceptions transparaissent bien dans les formes institutionnalisées de participation mises en place au sein de la Direction de la jeunesse et du sport, dont la forme originelle de cogestion appliquée au secteur de la jeunesse mais aussi aux activités d'éducation et de formation, en tant que moyens de pratiquer la citoyenneté et d'apprendre la démocratie par l'intermédiaire de projets de jeunesse.

La reconnaissance de l'éducation non formelle comme outil d'intégration sociale et d'autonomie des jeunes – parallèlement aux systèmes d'éducation formelle et en complément – soutient ces valeurs dans la mesure où elle intègre la nécessité de s'adapter aux situations particulières des jeunes et où sont reconnues, par exemple, les compétences sociales acquises grâce aux activités de jeunesse, au travail social et au projets bénévoles .

Les droits de l'homme sont les droits inaliénables qui garantissent le respect de la dignité fondamentale de l'individu. Au sein du Conseil de l'Europe, la Convention européenne des droits de l'homme garantit les droits civils et politiques ; les droits sociaux sont, quant à eux, garantis par la Charte sociale européenne et la Charte sociale européenne révisée.

<sup>3</sup> Lignes directrices pour la mise en œuvre des analyses internationales des politiques nationales de jeunesse (DJS/YR/YPI (2003) 1), Conseil de l'Europe, 2003

Les droits sociaux font donc partie intégrante des droits de l'homme et englobent le droit à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et à la non-discrimination. Le niveau de développement social et économique a une incidence directe sur l'accès à ces droits sociaux. Les droits sociaux sont également interdépendants : l'incapacité d'accéder à l'un des droits sociaux a un effet direct sur l'accès aux autres droits sociaux. Les situations d'exclusion, de précarité, de violence et de discrimination auxquelles sont exposés les jeunes des quartiers défavorisés constituent une menace pour leur dignité et une violation des droits de l'homme.

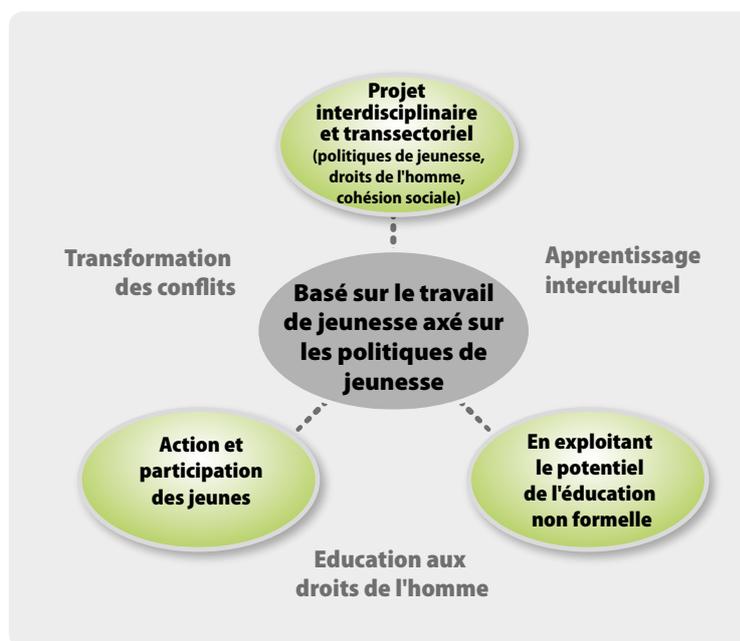
En se concentrant sur les droits sociaux et sur l'accès des jeunes à ces droits, le projet Enter! adopte vis-à-vis de l'exclusion sociale, de la discrimination et de la violence une approche fondée sur les droits de l'homme. Cela suppose une sensibilisation aux droits sociaux, tels qu'ils sont définis notamment dans la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe, en tant qu'élément de *l'éducation aux droits de l'homme* dispensée dans le cadre du travail de jeunesse. Une prise de conscience de l'égalité dans la dignité n'est, cependant, pas suffisante. Les jeunes devraient aussi se sentir motivés et investis du pouvoir d'agir pour défendre leurs propres droits ainsi que ceux des autres.

Sur l'éducation aux droits de l'homme repose aussi la stratégie de *transformation des conflits* que s'efforcent d'appliquer les activités de jeunesse du projet Enter!. La capacité de comprendre et de traiter les conflits de manière constructive et la perception des causes profondes des conflits sociaux vont de pair avec la prise de conscience du fait que la violence sous toutes ses formes est une violation des droits de l'homme et entraîne la violation des droits d'autrui.

*L'apprentissage interculturel*, en tant qu'approche éducative étayant les objectifs du dialogue interculturel – vivre ensemble dans la dignité et en respectant la diversité – constitue le troisième pilier éducatif du projet Enter! et de ses activités. En tant que processus d'éducation sociale donnant une valeur positive à la diversité, l'apprentissage interculturel est essentiel pour prendre en compte la pluralité des références identitaires des jeunes dans le cadre d'un mécanisme de participation culturelle ouvert et dynamique. L'apprentissage interculturel est également l'outil privilégié pour s'attaquer aux préjugés et aux discriminations prenant les formes multiples et parfois subtiles de l'humiliation.

### Objectifs

Les objectifs du projet ont été définis comme suit :  
 s'attaquer aux situations de conflit et d'exclusion que vivent les jeunes dans leur environnement multiculturel, au moyen de projets mis en œuvre dans les domaines de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse ;  
 développer des outils pratiques et conceptuels pour favoriser la traduction du dialogue interculturel dans la réalité du travail de jeunesse ;



explorer et identifier les possibilités de projets novateurs dans le cadre du travail de jeunesse avec les jeunes en risque d'exclusion et de violence ;  
 lancer, soutenir et évaluer jusqu'à trente projets pilotes novateurs avec un fort effet multiplicateur à travers l'Europe ;  
 s'attaquer aux situations d'exclusion, de conflit et de violence qui affectent les jeunes, par le biais de partenariats entre le travail de jeunesse, les politiques de jeunesse et les autorités locales ;  
 consolider les résultats de la campagne européenne de jeunesse « tous différents – tous égaux » sur les thèmes de la diversité, de la participation et des droits de l'homme.  
 Le projet Enter! combine différents types d'activités et d'initiatives de jeunesse qui, tout en étant ancrés dans la réalité de

la vie des jeunes et fondés sur le travail de jeunesse, tentent d'influer sur les politiques de jeunesse en Europe, de l'échelon local à l'échelon national.

Le projet est également conçu et géré de manière à relier les diverses expériences, parties prenantes et connaissances. Développé en concertation avec les parties prenantes, en recourant à une évaluation adaptative (« responsive evaluation ») et en exploitant le potentiel d'internet, le projet Enter! est participatif et ouvert.

L'élément le plus visible du projet – le stage de formation de longue durée pour les travailleurs de jeunesse (LTTC) – est lié à des séminaires et activités qui le complètent et dans lesquels sont mises en commun et examinées les méthodes d'action dans le domaine social et celui de la jeunesse. Dans sa phase finale, le projet sera axé sur l'élaboration et la promotion de lignes directrices et de recommandations relatives aux politiques de jeunesse qui reposeront sur les résultats des divers éléments du projet. Une participation forte et directe des jeunes est aussi prévue, notamment par le biais des projets des participants au LTTC.

### Principales activités

Un **séminaire préparatoire** s'est tenu au début de mois de mars 2009, à Budapest, pour préciser le cadre du projet, réévaluer les besoins actuels et les questions liées aux enjeux du projet, faire le point sur les initiatives en cours, définir une approche d'ensemble et concevoir un schéma opérationnel pour sa planification et sa mise en œuvre. On a défini des critères de qualité pour le projet et créé un réseau informel de partenaires potentiels.



L'élément central du projet est le **stage de formation de longue durée** qui préparera et aidera les travailleurs et responsables de jeunesse intervenant dans les quartiers défavorisés à s'adresser aux jeunes qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs droits sociaux. Au cours du stage, les participants développeront leurs aptitudes et compétences à mettre en œuvre des projets d'intégration et à partager leur expérience avec leurs homologues européens.

En outre, les participants au stage concevront des **projets concrets avec les jeunes**, fondés sur la participation active, l'apprentissage interculturel et l'éducation aux droits de l'homme et s'attaqueront aussi aux problèmes particuliers que pose leur accès aux droits sociaux. Ces projets constitueront une base concrète pour apprendre comment promouvoir les droits sociaux des jeunes et exploiter au mieux les travaux de recherche sur la jeunesse pour engager des actions politiques. Ils devraient être mis en œuvre en coopération avec les **autorités locales et régionales**. Grâce à la participation des autorités locales, d'autres organisations du quartier et divers acteurs du secteur social, les projets visent à susciter de véritables changements et à faciliter, au niveau local, l'accès des jeunes aux droits sociaux. Il est également important de sensibiliser la population locale au projet Enter! de manière à assurer sa durabilité et le soutien des pouvoirs locaux.

Le stage LTTC, qui s'échelonne sur les trois années du projet, s'articule autour de trois séminaires de formation résidentiels au Centre européen de la jeunesse. Entre les séminaires, les participants travaillent à la conception et à la mise en œuvre de leur propre projet, tout en étant conseillés par des formateurs. Le Fonds européen pour la jeunesse a donné un degré de priorité élevé aux projets du LTTC qui remplissent les conditions requises pour une aide financière en tant que projets pilotes. Une plate-forme d'apprentissage électronique permet d'approfondir certaines questions et donne aux participants l'occasion de coopérer et de partager leurs expériences. Les enseignements tirés des projets des participants au LTTC serviront de point de départ à l'élaboration de recommandations politiques sur l'accès des jeunes aux droits sociaux.

Un séminaire sur **l'égalité des genres dans les projets concernant la jeunesse**, tenu à Strasbourg en juin 2010, a approfondi les travaux menés par la Direction de la jeunesse et du sport sur « les questions d'égalité des genres » et la violence fondée sur le sexe, en mettant tout particulièrement

l'accent sur l'égalité entre les sexes dans les quartiers défavorisés. Le séminaire a fait plusieurs propositions visant à intégrer la dimension de l'égalité des genres dans le projet Enter! ainsi que dans ceux élaborés par les participants au LTTC.

Une réunion consultative sur **l'information et le conseil pour les jeunes**, organisée en juin 2010 à Budapest, a examiné les moyens d'améliorer l'accès à l'information des jeunes et des travailleurs de jeunesse dans les quartiers défavorisés ainsi que le rôle des jeunes dans la production et la transmission de l'information. Des liens ont été établis avec le stage LTTC grâce aux projets de certains participants ; Des exemples très intéressants de synergie réussie entre le travail de jeunesse et la formation des jeunes ont été fournis.

**Les nouveaux modes de participation dans le travail de jeunesse en milieu multiculturel** ont fait l'objet d'un examen collectif lors d'un séminaire tenu en juin 2010, à Budapest. Le programme et la recommandation étaient centrés sur la participation des jeunes des quartiers défavorisés et les moyens de soutenir des formes de participation non reconnues, tout en œuvrant à l'égalité d'accès aux structures et processus de participation des jeunes déjà en place.

En juillet 2010, à Strasbourg, une conférence conjointe s'est tenue avec la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, dans le cadre de son projet sur la mobilité sociale. La conférence était centrée sur la **mobilité sociale des jeunes** et les facteurs qui la favorisent ou l'entravent, dont le rôle du travail de jeunesse et de l'éducation non formelle. La conférence a mis en lumière les relations entre intégration et mobilité sociales et a appelé à mener des recherches complémentaires sur le rôle du travail de jeunesse s'agissant de faciliter la mobilité sociale des jeunes qui est un bon indicateur de l'accès d'une personne aux droits sociaux et de l'exercice de ces droits. Le séminaire a notamment conclu que la mobilité sociale et la mobilité géographique des jeunes étaient étroitement liées. Il est important, pour l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes, de leur donner l'occasion de quitter leur quartier et de faire l'expérience d'autres réalités.

Les expériences résultant des projets du stage LTTC et les enseignements tirés des séminaires constituent la base des recommandations politiques et lignes directrices qui seront éla-

borées en 2010 et finalisées en 2011. A cette fin, un séminaire sur **L'accès des jeunes aux droits sociaux – les stratégies des politiques de jeunesse** aura lieu en décembre 2010. Ce séminaire est organisé en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) et la Direction générale de la cohésion sociale. Le séminaire s'appuiera sur les conclusions des diverses activités du projet et recensera les domaines dans lesquels des recommandations sur l'élaboration des politiques de jeunesse seraient utiles. Il proposera également un processus de finalisation des recommandations ainsi que la procédure de concertation y afférente.

En 2011, un groupe d'experts sera créé pour élaborer et finaliser les principes d'action et rédiger un **projet de recommandation du Comité des Ministres** sur l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés.

La participation au projet des jeunes des quartiers défavorisés est prévue dans le cadre d'une manifestation de grande ampleur – le **Congrès des jeunes du projet Enter!** – qui rassemblera des jeunes de toute l'Europe et permettra la communication d'informations et de réactions sur les recommandations pour l'élaboration de politiques. Le Congrès est conçu comme une occasion pour les jeunes de développer leurs compétences interculturelles et de planifier ou de lancer leurs propres activités. Le Congrès des jeunes du projet Enter! aura lieu à l'automne 2011, à Strasbourg.

Le projet devrait se conclure par l'organisation, en 2012, d'un

*“Les expériences résultant des projets du stage LTTC et les enseignements tirés des séminaires constituent la base des recommandations politiques”*





**séminaire d'évaluation et de détermination des suites à donner** au cours duquel les évaluateurs du projet, les partenaires et les parties prenantes tireront les leçons et feront des propositions pour approfondir les travaux sur l'inclusion sociale des jeunes.

### Partenaires, suivi et soutien

Le projet associe les expériences et l'expertise d'une multiplicité de parties prenantes au sein et en dehors du Conseil de l'Europe. Une coopération directe avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe garantira le soutien des autorités locales à la mise en œuvre des projets des participants.

L'expérience de la Direction de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe sera prise en compte, notamment en relation avec

son projet sur la mobilité sociale et en rapport avec l'accès aux droits sociaux qui a permis d'engranger des connaissances et des expériences précieuses.

D'autres secteurs du Conseil de l'Europe (comme la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques et l'Assemblée parlementaire) seront associés à certaines activités et phases du projet.

Les organes statutaires du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe – le Comité directeur européen pour la jeunesse et le Conseil consultatif pour la jeunesse – attachent une grande importance à l'inclusion et à la cohésion sociales. Ils seront naturellement associés à toutes les phases de la mise en œuvre du projet ainsi qu'au suivi et à l'évaluation.

Le Fonds européen pour la jeunesse finance certains projets pilotes individuels des participants au LTTC.

En tant que partenaire privilégié de la Direction de la jeunesse et du sport, le Forum européen de la jeunesse contribue à l'élaboration et à l'évaluation du projet et le relie aux travaux correspondants de ses organisations membres.

Les centres de ressources Salto jeunesse sur l'inclusion et la participation sont aussi étroitement associés au projet car ils ont une grande expérience de la promotion des thèmes du projet grâce au programme de la Commission européenne « Jeunesse en action ».

Le réseau européen des chercheurs dans le domaine de la jeunesse offre une expertise concrète en matière de politique de jeunesse et d'évaluation du projet.

La plupart de ces partenaires agissent dans le cadre du groupe de référence et de soutien du projet. Ce groupe appuie la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet et consolide ses liens avec d'autres projets et programmes. Le groupe se réunit au moins une fois par an et ses membres peuvent aussi apporter leur contribution à certaines activités.

#### Contact :

[youth-enter@coe.int](mailto:youth-enter@coe.int)

Le projet est étayé par un site Internet

<http://www.coe.int/enter>

et par une plate-forme d'apprentissage électronique à l'adresse

<http://act-hre.coe.int>

## ACTIVITÉS

### 2009

Séminaire préparatoire

Première réunion  
Groupe de référence et de soutien

LTTTC Enter! pour les travailleurs de jeunesse  
Lancement

LTTTC Enter! pour les travailleurs de jeunesse  
Séminaire de présentation

LTTTC Enter! pour les travailleurs de jeunesse  
Apprentissage électronique et conception de projets

### 2011

LTTTC Enter! pour les travailleurs de jeunesse  
Séminaire d'évaluation

Troisième réunion  
Groupe de référence et de soutien

Groupe d'experts  
Recommandations concernant les politiques de jeunesse

**Congrès Enter! de la jeunesse**

(projet de) recommandation  
au Comité des Ministres

### 2010

Deuxième réunion  
Groupe de référence et de soutien

LTTTC Enter! pour les travailleurs de jeunesse  
Séminaire de consolidation

Séminaire  
le rôle de l'information et  
du conseil pour les jeunes

Conférence  
mobilité sociale  
des jeunes

Séminaire  
Nouveaux modes de participation dans  
le travail de jeunesse en milieu multiculturel

Séminaire  
Egalité des genres dans les projets  
concernant la jeunesse

LTTTC Enter! pour les travailleurs de jeunesse  
Mise en œuvre du projet et apprentissage électronique

Séminaire  
Accès des jeunes aux droits sociaux :  
Stratégie des politiques de jeunesse

### 2012

Evaluation finale et  
suites à donner

La Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe  
remercie le Département flamand des Affaires étrangères  
de son soutien financier au projet.

L'inclusion sociale est l'un des quatre projets de la Direction de la jeunesse et du sport, parallèlement aux trois autres qui ont pour thème : « droits de l'homme et démocratie », « vivre ensemble dans des sociétés plurielles » (dialogue interculturel) et « le développement des politiques de jeunesse ».

Le projet Enter ! sur l'accès aux droits sociaux des jeunes de quartiers défavorisés a été élaboré pour répondre à la préoccupation et à l'intérêt croissants que suscitent la cohésion sociale et l'insertion des jeunes chez les membres du comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et du conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ), partenaires gouvernemental et non gouvernemental du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe.

Le projet Enter ! vise à concevoir des réponses politiques à l'exclusion, la discrimination et la violence qui touchent les jeunes des quartiers multiculturels défavorisés.

En plus d'un stage de formation de longue durée pour les travailleurs et responsables de jeunesse, ENTER! implique au sein de ses activités des chercheurs ainsi que des experts en politiques de jeunesse, qui complètent l'expérience des travailleurs de jeunesse et font le lien entre la formation et le projet en soi avec les autres priorités de l'agenda politique de jeunesse ainsi qu'avec les autres secteurs du Conseil de l'Europe. La dernière étape du projet mettra l'accent sur le développement de lignes directrices concernant les politiques de jeunesse ainsi que sur une série de recommandations visant à promouvoir l'accès aux droits sociaux pour les jeunes de quartiers défavorisés.

Cette publication tend à offrir aux lecteurs une description exhaustive d'ENTER!, de ses éléments principaux ainsi que de son rôle dans le travail du Conseil de l'Europe.



Fort de ses 47 Etats membres, le Conseil de l'Europe couvre virtuellement tout le continent européen. Son ambition est de promouvoir les principes démocratiques et juridiques fondés sur la Convention européenne des droits de l'homme et sur d'autres textes de référence en matière de protection des individus.



[www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)  
[www.coe.int/enter](http://www.coe.int/enter)  
[youth-enter@coe.int](mailto:youth-enter@coe.int)



WITH THE SUPPORT OF  
THE FLEMISH GOVERNMENT